

Fiche descriptive sur les zones humides Ramsar (FDR)

Catégories approuvées dans la Recommandation 4.7 modifiée par la Résolution VIII.13 de la Conférence des Parties contractantes

Note aux rédacteurs:

1. La FDR doit être remplie conformément à la *Note explicative et mode d'emploi pour remplir la Fiche d'information sur les zones humides Ramsar* ci-jointe. Les rédacteurs sont vivement invités à lire le mode d'emploi avant de remplir la FDR.
2. La FDR remplie (et la ou les carte(s) qui l'accompagne(nt)) doit être remise au Bureau Ramsar. Les rédacteurs sont instamment priés de fournir une copie électronique (MS Word) de la FDR et, si possible, des copies numériques des cartes.

1. Nom et adresse du rédacteur de la FDR:

**Abdou Malam Issa, Direction de la Faune, de la
Pêche et de la Pisciculture, BP 721 Niamey/Niger.**

USAGE INTERNE SEULEMENT

J M A

--	--	--

Date d'inscription

--	--	--	--	--	--

Numéro de référence du site

2. Date à laquelle la FDR a été remplie ou mise à jour : 10/04/2004

3. Pays: NIGER

4. Nom du site Ramsar : Zone humide du moyen Niger II

5. Carte du site incluse:

Voir annexe III de la *Note explicative et mode d'emploi* pour des orientations précises sur la fourniture de cartes appropriées.

a) copie imprimée (nécessaire pour inscription du site sur la Liste de Ramsar): *oui* -ou- *non*

b) format numérique (électronique) (optionnel): *oui* -ou- *non*

6. Coordonnées géographiques (latitude/longitude): 12°20'53" Nord
2°54'26" Est

7. Localisation générale:

Indiquer dans quelle partie du pays et dans quelle(s) grande(s) région(s) administrative(s) elle se trouve ainsi que la localisation de la grande ville la plus proche.

La zone humide est située dans l'Arrondissement de Boboye (Département de Dosso) à 70 km de la ville de Birni N'Gaouré sur la nationale Margou-Gaya. Cette zone est à cheval entre deux (2) sites Ramsar à savoir : le Parc National du W du Niger et la zone humide du Moyen Niger.

Le village de Kouassi, situé au bord de la plaine d'inondation, constitue le village de référence avec une population de 1964 habitants (RGP 1988).

8. Élévation: (moyenne et/ou max. & min.)
174m

9. Superficie: (en hectares)
65 850 ha

10. Brève description:

Bref paragraphe résumant les principales caractéristiques écologiques et l'importance de la zone humide.

Située sur la rive gauche du fleuve Niger, la zone humide du moyen Niger II s'étend sur environ 25 km de Boumba à Kouassi. Elle est constituée par le fleuve Niger et

ses plaines d'inondation, des mares permanentes et semi-permanentes situées dans la plaine.

11. Critères Ramsar:

Encercler ou souligner chaque Critère justifiant l'inscription de ce site Ramsar. Voir annexe II de la *Note explicative et mode d'emploi* pour les Critères et les orientations sur leur application (adoptés dans la Résolution VII.11).

① ② ③ ④ ⑦ ⑧

12. Justification des Critères mentionnés dans la rubrique 11 ci-dessus:

Justifier chaque Critère l'un après l'autre, en indiquant clairement à quel Critère s'applique la justification (voir annexe II pour des orientations sur les formes acceptables de justification).

Critère 1 : La zone humide du moyen Niger est une zone transfrontière partagée pour le Bénin le Niger.

Elle est constituée d'une plaine d'inondation alimentée par le lit majeur du fleuve Niger servant dans cette zone de frontière entre le Niger et le Bénin. La particularité de cette zone est qu'elle constitue un habitat unique exclusivement fait des espèces végétales naturelles dominantes :

- *Echinochloa stagnina* qui est une plante fourragère de qualité ;
- et *Anthephora nigritana* qui est une herbacée coriace servant d'habitat pour des milliers d'oiseaux d'eau durant la période d'étiage, et de pâturage après brûlis pour le bétail pendant la période de soudure.

Critère : 2 : La zone abrite des espèces hautement menacées incluent la mangouste à queue blanche (*Herpetes ichneuron*), le renard (*Vulpes pallida*) et le lamantin (*Trichechus senegalensis*) identifié espèce vulnérable sur la liste rouge de l'IUCN.

Critère : 3 : La zone humide abrite une diversité de mammifères allant de l'hippopotame (*Hippopotamus amphibius*) à la loutre à joue blanche (*Aonyx capensis*). Ces mammifères sont sédentairement liés aux milieux aquatiques et peuvent être observés dans le fleuve Niger en particulier au niveau des zones d'épandage et des bourgoutières (pâturages à *Echinochloa stagnina*). D'autres espèces hautement menacées dans la zone incluent le mangouste à queue blanche (*Herpetes ichneuron*), singe rouge (*Erythrocebus patas*), renard (*Vulpes pallida*).

Critère 4 : La zone humide proposée sert comme site de nidification et accouplement de plusieurs espèces d'oiseau d'eau migratoires à voir :

- 1 Héron mélanocéphale (*Ardea melanocephala*)
- 2 Héron pourpré (*Ardea purpurea*)
- 3 Aigrette garzette (*Egretta garzetta*)
- 4 Héron garde boeuf (*Bubulcus ibis*)
- 5 Ibis sacré (*Threskiornis aethiopicus*)
- 6 Ibis falcinelle (*Plegadis falcinellus*)
- 7 Dendrocygne veuf (*Dendrocygna viduata*)
- 8 Echasse blanche (*Himantopus himantopus*)
- 9 Chevalier combattant (*Philomachus pugnax*)
- 10 Guifette leucopitse (*Chlidonias leucopterus*)
- 11 Chevalier culblanc (*Tringa ochropus*)
- 12 Chevalier sylvain (*Tringa glareala*) .

Critère 7 : Les mares permanentes situées dans la plaine d'inondation constituent des refuges pour plusieurs espèces de poissons ayant disparu dans les autres pêcheries du fleuve. (cf annexe liste des espèces de poissons du site) notamment *Hypopotamyrus pictus*, *Nannocharax occidentalis*, etc...

Critère 8 : Le couvert végétal forme une vaste prairie enclavée où tout le bétail de la zone se regroupe pour paître durant plusieurs mois de l'année. En période de hautes eaux, toute la zone est envahie par les eaux de crue, transformant la prairie en frayère et en source d'alimentation pour les poissons.

La production primaire, aliment des poissons est très abondante car elle est surtout stimulée par le séjour annuel du bétail domestique qui y laisse d'importantes quantités de fumure.

13. Biogéographie (information requise lorsque les Critères 1 et/ou 3 et/ou certains points du Critère 2 s'appliquent au site à inscrire):

Nommer la région biogéographique où se trouve le site Ramsar et indiquer le système de régionalisation biogéographique appliqué.

a) région biogéographique:

C'est un site du groupe B c'est à dire un site d'importance internationale pour la conservation de la diversité biologique. En effet, se site se caractérise par des mares permanentes situées dans la plaine d'inondation qui constituent des refuges pour plusieurs espèces de poissons ayant disparu dans les autres pêcheries du fleuve.

b) système de régionalisation biogéographique (citer la référence):

Le site appartient au bassin versant du Fleuve Niger qui a été défini par la Commission du Fleuve Niger (CFN) créée en 1980 à Faranah en Guinée, à l'issue du sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement. Cette organisation inter gouvernementale devient Autorité du Bassin du Niger (ABN) dont le siège est à Niamey -Niger).

14. Caractéristiques physiques du site:

Décrire, le cas échéant, la géologie, la géomorphologie; les origines - naturelles ou artificielles; l'hydrologie; le type de sol; la qualité de l'eau; la profondeur et la permanence de l'eau; les fluctuations du niveau de l'eau; les variations dues aux marées; la zone en aval; le climat général; etc.

La zone humide est caractérisée par la présence des sols ferrugineux tropicaux, des sols argilo-limoneux, des sols dunaires et des sols argileux.

D'origine naturelle, la plaine d'inondation est soumise à une lente modification structurelle liée aux multiples usages agricoles et domestiques.

Le régime hydrologique est caractérisé par une période d'inondation de 4 à 5 mois alimentés à partir d'Août par les pluies diluviennes locales de cette période, et à partir de Novembre par les crues provenant du fleuve Niger.

La moyenne pluviométrique annuelle varie entre 700 et 800 mm.

Le réseau hydrographique se compose du fleuve Niger est une multitude de mares permanentes et semi-permanentes dans la plaine d'inondation. La nappe phréatique est peu profonde et peut atteindre 2 à 4 m au Sud et 8 à 10 m dans la partie Nord.

Avec un climat tropical modéré de type Soudano-Sahélien, trois saisons marquent la vie des populations dans l'année.

- La saison des pluies (juin à novembre) ;
- La saison froide qui s'étale sur trois (3) mois décembre à février ;
- La saison sèche qui s'étale de mars à mai.

15. Caractéristiques physiques du bassin versant:

Décrire la superficie, les caractéristiques géologiques et géomorphologiques générales, les types de sols principaux et les principales formes d'utilisation des sols, et le climat (y compris le type climatique).

En plein cœur de l'Afrique de l'Ouest, le bassin du fleuve Niger concerne 10 pays.

Le cours principal du Niger, avec une longueur de 4.200 km est le 3^{ème} d'Afrique et le 9^{ème} du Monde.

Il couvre une superficie de 2.100.000 km², avec une partie active de 1.900.000 km² répartie sur 9 pays : La Guinée (4,6%), la Côte d'Ivoire (1,2%), le Mali (30,3%), le Niger (23,8%), le Burkina Faso (3,9%), le Bénin (2,5%), le Cameroun (4,4%), le Tchad (1,0%) et le Nigéria (28,3%).

Le climat du Bassin versant se caractérise par 4 zones climatiques distinctes :

- la zone Guinéenne (humide à très humide) ;
- la zone Soudano guinéenne (semi humide) ;
- la zone Sahélienne (semi aride) et ;
- la zone Sub-désertique (aride).

Ces différentes zones sont caractérisées par l'alternance d'une saison des pluies centrée sur le mois d'Août qui dur 2 à 3 mois au Nord, 6 à 8 mois au Sud et d'une saison sèche marquée par l'harmattan.

16. Valeurs hydrologiques:

Décrire les fonctions et valeurs de la zone humide du point de vue de la recharge de l'eau souterraine, de la maîtrise des crues, du captage des sédiments, de la stabilisation des rives; etc.

La zone humide joue un rôle fondamental dans le cycle hydrologique du fleuve Niger. En effet, elle atténue la destruction causée par la crue, limite les inondations en aval et permet la recharge de la nappe phréatique. En favorisant la sédimentation, la zone humide améliore aussi la qualité d'eau et diminue les risques d'érosion.

17. Types de zones humides

a) présence:

Encrer ou souligner les codes correspondants aux types de zones humides du «Système de classification des types de zones humides» Ramsar présents dans le site Ramsar. Les descriptions des codes correspondants aux types de zones humides figurent dans l'annexe I à la *Note explicative et mode d'emploi*.

Ts

Tp

M

b) dominance:

Énumérer les types de zones humides identifiés sous a) ci-dessus par ordre de dominance (par superficie) dans le site Ramsar, en commençant par le type de zone humide qui a la plus grande superficie.

18. Caractéristiques écologiques générales:

Préciser la description, s'il y a lieu, des principaux habitats, types de végétation, communautés végétales et animales présents dans le site Ramsar.

Les différents habitats de cette zone se composent comme suit :

- En bordure de la plaine d'inondation, un habitat de *Parinari macrophyla* ;
- La plaine d'inondation elle-même comprenant des mares peu étendues, permanentes et semi-permanentes couvertes de nénuphars et de vastes étendues de couvertures herbeuses composés principalement de : *Echinochloa stagnina* et de *Anthephora* baignant dans une eau à faible profondeur (20 à 30 cm) ;

- Et les cours d'eau permanents et semi permanents du fleuve souvent recouvert de jacinthe d'eau.
La plaine est occupée par des cultures vivrières de décrue cultivées par les populations. Les principales cultures sont le riz, le sorgho, le mil, le manioc pour l'alimentation humide et *Echinochloa stagnina* pour le bétail.

Au voisinage de la zone humide, c'est surtout des sols dunaires de culture de mil, sur lesquels la principale végétation ligneuse est constituée d'espèces introduites comme *Eucalyptus camaldulensis*, *Anacardium occidentale*, *Mangifera indica*, ainsi que des espèces locales telles que le *Borassus aethiopicum*, *Parinari macrophylla* et *Butyrospermum paradoxum* qui est une espèce dominante dans la zone. L'herbacée la plus présente sur ces sols en véritable peuplement est *Antheophora nigritana* qui, en période de reproduction des oiseaux d'eau leur sert d'habitat de choix. Cette espèce, présente aussi bien dans la zone humide que dans les régions voisines, constitue un maillon important de l'une des chaînes trophiques. De développement pluriannuelle, l'espèce végète chaque année de la même souche après brûlis en donnant de jeunes pousses très appréciées par les animaux. C'est de cette espèce que tout le bétail survit jusqu'à l'hivernage où commence à se développer dans la zone humide, la seconde espèce fourragère qui est *Echinochloa stagnina*. Utile comme habitat de reproduction des oiseaux d'eau et des poissons, elle permet aussi le développement de plusieurs éléments utiles à leur alimentation.

19. Flore remarquable:

Fournir des informations supplémentaires sur des espèces particulières et les raisons pour lesquelles elles sont remarquables (en complétant si nécessaire l'information fournie au point 12. Justifier l'application des Critères en indiquant, par exemple, les espèces/communautés qui sont uniques, rares, en danger ou importantes du point de vue biogéographique, etc. *Ne pas ajouter ici de liste taxonomique des espèces présentes – cette liste peut être fournie en tant qu'information complémentaire à la FDR.*

La zone humide abrite un peuplement important d'*Echinochloa stagnina*, *Antheophora nigritana*, *Eichornia crassipes*. D'autres communautés non moins importantes telles que *Butyrospermum Paradoxum*, *Borassus aethiopicum* et *Parinari macrophylla* présentent de gros avantages à cause de leur valeur économique (consommation des fruits et production de beurre de karité). Ces espèces sont aussi remarquables parce qu'elles jouent un rôle important dans le pâturage d'animaux domestiques et dans l'équilibre écologique .

20. Faune remarquable:

Fournir des informations supplémentaires sur des espèces particulières et les raisons pour lesquelles elles sont remarquables (en complétant si nécessaire l'information fournie au point 12. Justifier l'application des Critères en indiquant, par exemple, les espèces/communautés qui sont uniques, rares, en danger ou importantes du point de vue biogéographique, etc., en fournissant des données de recensement. *Ne pas ajouter ici de liste taxonomique des espèces présentes – Cette liste peut être fournie en tant qu'information complémentaire à la FDR.*

La zone humide abrite une diversité de mammifères allant de l'hippopotame (*Hippopotamus amphibius*) à la loutre à joue blanche (*Aonyx capensis*). Ces mammifères sont sédentairement liés aux milieux aquatiques et peuvent être observés dans le fleuve Niger en particulier au niveau des zones d'épandage et des bourgoutières (pâturages à *Echinochloa stagnina*). D'autres espèces hautement menacées dans la zone incluent le mangouste à queue blanche (*Herpetes icheneuron*), singe rouge (*Erythrocebus patas*), renard (*Vulpes pallida*).

On note également d'importantes espèces de poissons dans la zone humide. Il s'agit de :

- *Protopterus annectens*
- *Heterotis niloticus*
- *Polypterus senegalus*

Les communautés de reptiles présentes dans la zone incluent le *Crocodylis niloticus*, *Varanus niloticus*, *Testudo triunguis* et *Python sebae*.

La zone humide renferme également une avifaune remarquable. Il s'agit d'espèces telles que :

- Héron mélanocéphale (*Ardea melanocephala*)
- Héron pourpré (*Ardea purpurea*)
- Aigrette garzette (*Egretta garzetta*)
- Héron garde bœuf (*Bubulcus ibis*)
- Ibis sacré (*Threskiornis aethiopicus*)
- Ibis falcinelle (*Plegadis falcinellus*)
- Dendrocygne veuf (*Dendrocygna viduata*)
- Echasse blanche (*Himantopus himantopus*)
- Chevalier combattant (*Philomachus pugnax*)
- Guifette leucopitse (*Chlidonias leucopterus*)
- Chevalier culblanc (*Tringa ochropus*)
- Chevalier sylvain (*Tringa glareala*)

21. Valeurs sociales et culturelles:

Par exemple, production halieutique, foresterie, importance religieuse, sites archéologiques, relations sociales avec la zone humide, etc. Établir la distinction entre l'importance historique/archéologique/religieuse et les valeurs socio-économiques actuelles.

La zone humide joue un rôle très important dans la vie des communautés villageoises en ce sens que, de part leur diversité, elle fournit un large éventail de ressources naturelles à ces communautés. Elle constitue un patrimoine naturel précieux aux fonctions et usages multiples. En effet, pendant la décrue, les populations s'adonnent à des productions diversifiées de denrées agricoles indispensables à leur alimentation.

L'existence de terres riches en limon, bénéficiant d'une bonne pluviométrie et quelque fois de la crue du fleuve favorisent le développement des cultures de riz, sorgho, maïs et manioc.

Le potentiel fourrager caractérisé par une production abondante d'*Echinochloa stagnina* permet de maintenir le bétail de la zone dans des bonnes conditions.

Bien que la production halieutique n'est pas quantifiée, elle est une importante source d'alimentation pour les populations et aussi celles des revenus. En effet la quasi totalité des populations autochtones s'adonne à l'activité de la pêche dans le fleuve ainsi que les mares permanentes.

La valeur culturelle de la zone humide est incontestable avec les sorko (maîtres de l'eau) dont l'histoire est intimement liée à l'eau et à certains animaux aquatiques mythiques tels que le lamantin et le crocodile etc...

Par exemple la Légende dit que : « une jeune femme peulh se baignait dans le fleuve lorsqu'elle fut dérangée par l'arrivée de ses beaux parents. Elle plongea alors dans l'eau et cracha sa nudité avec un éventail. Elle fut transformée en lamantin et l'éventail donna la queue de l'animal »

22. Régime foncier/propriété:

Au Niger, les terres appartiennent à l'Etat, mais les populations ont le droit d'usufruit. Le processus de décentralisation, qui suit son cours, vient renforcer les droits d'accès des populations rurales à leurs ressources naturelles.

Aussi bien sur le site que dans les terroirs voisins, le régime foncier ne présente aucune particularité. L'accès aux ressources ; eaux, sols, produits forestiers et pâturage, est régi par la législation nationale (code rural, loi sur la pêche, loi sur la chasse et la protection de la faune, code forestier et régime coutumier).

L'acquisition des terres se fait par héritage, achat, prêt,... dans le respect de la réglementation en vigueur.

23. Occupation actuelle des sols (y compris l'eau):

Les principales activités humaines dans la zone humide sont agricoles et pastorales.

En effet la plaine d'inondation est très convoitée pour la riziculture compte tenu de leur bonne fertilité. La culture du riz ainsi que le jardinage sont pratiqués dans la plaine d'inondation pendant la décrue jusqu'au retour de l'hivernage, les cultures hivernales sont pratiquées dans tout le bassin versant. Les terres dunaires et les plateaux dominants font l'objet d'une occupation organisée semblable à celle de la zone humide. Les principaux produits cultivés sont notamment le mil, le sorgho, l'arachide et le niébé. La campagne agricole dure trois à quatre mois. La production abondante d'*Echinochloa stagnina* permet de pratiquer un élevage intensif dans la zone.

Le domaine pastoral est une activité exclusive des peulhs qui pour la plupart sont aussi agriculteurs. L'ensemble du cheptel leur est confié et ou assiste à un élevage transhumant avec un mouvement latéral des zones humides en période d'inondation vers les plateaux, puis un retour dans la zone humide aux basses eaux, après avoir exploité au passage les résidus agricoles et le pâturage naturel de l'hivernage passé.

L'eau fait également l'objet de multiples usages. Les populations utilisent les eaux de surface ou de puits traditionnels creusés dans la plaine d'inondation pour le besoin de consommation. Cette eau est également utilisée pour l'abreuvement des animaux domestiques et certains travaux ménagers.

La pêche pratiquée dans la zone constitue non seulement une source d'alimentation pour les populations locales mais aussi celle de revenu, du fait de l'existence du fleuve et des mares permanentes.

24. Facteurs (passés, présents ou potentiels) défavorables affectant les caractéristiques écologiques du site, notamment les changements dans l'utilisation des sols (y compris l'eau) et les projets de développement:

L'occupation des habitats par les mauvaises pratiques agricoles et l'élevage constituent une menace sérieuse pour la zone. La migration latérale des poissons se trouve ainsi perturbée dans la mesure où ils n'arrivent plus à atteindre les quelques frayères naturelles qui restent encore le long du fleuve. La destruction des berges, l'exploitation des ressources forestières et des bourgoutières conduisent à l'altération des biotopes.

Le pâturage d'animaux domestiques provoque la dégradation des sols autour des mares du fait d'empiétement. Aussi les différentes pratiques agricoles sur le bassin versant et l'action conjuguée du vent favorise l'ensablement de la plaine inondable. La riziculture occupe également les habitats naturels de certaines espèces telles que l'hippopotame et les zones de pontes des oiseaux et des frayères de poissons.

L'usage abusif de l'eau pour le jardinage, l'ensablement et l'envahissement du site par le *Typha australis* et le *cyperus* bouleversent les caractéristiques écologiques de la zone humide notamment la réduction de la reproduction des poissons.

Un autre fléau naturel pouvant bouleverser à court terme les caractéristiques écologiques naturelles de la zone humide est l'envahissement de certains cours d'eau qui se trouvent à l'intérieur de la zone humide par des espèces végétales envahissantes telle la jacinthe d'eau (*Eichornia crassipes*) provoquant plusieurs types de perturbations et couvrant aussi les autres plantes telles que l'*Echinochloa* et le riz en les éliminant par asphyxie.

25. Mesures de conservation en vigueur:

Énumérer la catégorie et le statut juridique des aires protégées au plan national, y compris les relations aux limites du site Ramsar; les pratiques de gestion; mentionner s'il existe un plan de gestion approuvé officiellement et s'il est appliqué.

L'occupation des habitats par les mauvaises pratiques agricoles et l'élevage constituent une menace sérieuse pour la zone. La migration latérale des poissons se trouve ainsi perturbée dans la mesure où ils n'arrivent plus à atteindre les quelques frayères naturelles qui restent

encore le long du fleuve. La destruction des berges, l'exploitation des ressources forestières et des bourgoutières conduisent à l'altération des biotopes.

Le pâturage d'animaux domestiques provoque la dégradation des sols autour des mares du fait d'empiétement. Aussi les différentes pratiques agricoles sur le bassin versant et l'action conjuguée du vent favorise l'ensablement de la plaine inondable. La riziculture occupe également les habitats naturels de certaines espèces telles que l'hippopotame et les zones de pontes des oiseaux et des frayères de poissons.

L'usage abusif de l'eau pour le jardinage, l'ensablement et l'envahissement du site par le *Typha australis* et le *Cyperus* bouleversent les caractéristiques écologiques de la zone humide notamment la réduction de la reproduction des poissons.

Un autre fléau naturel pouvant bouleverser à court terme les caractéristiques écologiques naturelles de la zone humide est l'envahissement de certains cours d'eau qui se trouvent à l'intérieur de la zone humide par des espèces végétales envahissantes telle la jacinthe d'eau (*Eichornia crassipes*) provoquant plusieurs types de perturbations et couvrant aussi les autres plantes telles que l'*Echinochloa* et le riz en les éliminant par asphyxie.

26. Mesures de conservation proposées mais pas encore appliquées:

Par exemple, un plan de gestion en préparation; une proposition officielle de création d'une aire légalement protégée, etc.

La zone humide n'a jamais fait l'objet de mesures de conservation spécifique proposées. Cependant, les populations locales ayant pris conscience de l'intérêt que suscitent en certaine période de l'année les innombrables oiseaux d'eau, ont décidé localement d'envisager des mesures de conservation avant l'intervention des autorités administratives. Il s'agit de l'interdiction de toutes activités néfaste au processus écologique et à toute forme d'utilisation de la zone humide.

27. Recherche scientifique en cours et équipements:

Par exemple, expliquer les projets de recherche en cours, y compris la surveillance de la diversité biologique; indiquer s'il existe une station de recherche de terrain, etc.

Aucune recherche scientifique ou équipement spécial consacré à la recherche n'a concerné jusqu'ici la zone humide.

28. Activités actuelles relatives à la communication, à l'éducation et à la sensibilisation du public (CESP) relatives au site ou bénéfiques au site:

Par exemple, centre d'accueil de visiteurs, tours d'observation et sentiers nature, brochures d'information, infrastructures d'accueil pour les écoles, etc.

Il n'existe aucun programme d'éducation à la conservation de la zone humide. Toutes fois, les dénombrements des oiseaux d'eau exécutés par la Direction de la Faune, de la Pêche et de la Pisciculture ont permis d'amorcer une sensibilisation des populations dans ce sens.

29. Loisirs et tourisme actuels:

Indiquer si la zone humide est utilisée à des fins de loisirs et/ou tourisme; mentionner le type, la fréquence et le nombre de visiteurs.

Pour le moment la zone ne fait l'objet d'aucune exploitation touristique prononcée. Par contre, compte tenu du fait qu'elle soit contiguë au Parc National du W où l'écotourisme est développé, la zone en bénéficie de plus en plus. D'ailleurs un campement touristique installé dans le Parc Niger-Car non loin de la zone humide concerné, constitue pour lui un atout favorable. Le site de Albarkaïzé aussi.

30. Juridiction:

Indiquer la juridiction territoriale, par exemple état/région et fonctionnelle/sectorielle, par exemple ministère de l'Agriculture/ministère de l'Environnement, etc.

- L'autorité publique qui a la juridiction territoriale sur la zone humide est l'Etat du Niger
- L'autorité qui a la juridiction fonctionnelle en vue de la conservation est le Ministère de l'Hydraulique, de l'Environnement et de la Lutte Contre la Désertification.

31. Autorité de gestion:

Fournir le nom et l'adresse du bureau, de l'organisme, de l'organisation directement responsable de la gestion de la zone humide. Dans la mesure du possible, fournir aussi le nom du poste et/ou de la personne ou des personnes responsables pour la zone humide.

Abdou Malam Issa, Chef Division Faune et Chasse, Direction Faune, Pêche et Pisciculture (DFPP) BP. 721 ; Tel (227) 73 40 69 Niamey-Niger.

32. Références bibliographiques:

Références scientifiques et techniques seulement. Si un système de régionalisation biogéographique est appliqué (voir 13 ci-dessus), veuillez indiquer la référence complète de ce système.

1. Awaïss Aboubacar, Seyni Seydou et Abba Mahamoudou ...Evaluation et conservation de la diversité biologique des zones humides du Niger (l'Afrique de l'Ouest). 17 P.
2. Olivier G. ; 1998, « Echassiers, Canards et Limicoles de l'Ouest africain »
3. Rose P.M et Scott D.A. 1997 : Waterfool population estimates.
4. PAIGLR 1997 : Diagnostic et financement des actions retenues de la grappe terroir de Kouassi-Dosso.
5. Seyni Seydou 2001 : Etude sur la diversité animale des sites de Dolé, Albarkaizé, Kouassi et Bangaga.
6. Seyni Seydou 1999 : Utilisation durable de l'eau, des zones humides et de la diversité biologique dans les écosystèmes partagés (Bénin, Burkina Faso, Niger et Togo).

Veuillez renvoyer à l'adresse suivante: Bureau de la Convention de Ramsar, rue Mauverney 28, CH-1196 Gland, Suisse

Téléphone: +41 22 999 0170 • Télécopie: +41 22 999 0169 • Courriel: ramsar@ramsar.org

ANNEXE

Liste des espèces de poissons du site

Protopteridae	Protopterus a. annectens
Polypteridae	<i>Polypterus s. senegalus</i> ; <i>Polypterus e. endlicheri</i>
Ostcoglossidae	Heterotis niloticus
Notoptéridae	Xenomystus nigri
Clupeidae	<i>Pellomila miri</i> ; <i>Sierrathrissa leonensis</i>
Mormyridae	<i>Hyperopisus bebe occidentalis</i> ; <i>Mormyrus r. rume</i> ; <i>M. macrophtalmus</i> ; <i>Mormyrops deliciosus</i> ; <i>M. oudoti</i> ; <i>Petrocephalus</i> <i>bane ansorgii</i> ; <i>P. bane bovei</i> ; <i>P. simus</i> ; <i>Marcusenius cyprinoides</i> ; <i>M. abadii</i> ; <i>M. senegalensis</i> ; <i>Campylomormyrus tamandua</i> ; <i>Hippopotamyrus pictus</i> ; <i>H. psittacus</i> ; <i>H. harringtoni</i> ; <i>Pollimyrus i. isidori</i> ; <i>P. ihuysi</i> ; <i>Brienomyrus niger</i> .
Gymnarchidae	<i>Gymnarchus niloticus</i> ;
Characidae	<i>Hydrocynus brevis</i> ; <i>H. forskahli</i> ; <i>H. vittatus</i> ; <i>Alestes dentex</i> ; <i>A. baremoze</i> ; <i>Brycinus macrolepidotus</i> ; <i>B. nurse</i> ; <i>B. bouboni</i> ; <i>B. leuciscus</i> ; <i>Micralestes acutidens</i> .
Citharinidae	<i>Distichodus brevipinnis</i> ; <i>D. rostratus</i> ; <i>D. engycephalus</i> <i>Nannocharax occidentalis</i> ; <i>Citharinus c.</i> ; <i>citharus</i> ; <i>C. latus</i> .
Ichthyoboridae	<i>Phago loricatus</i> .
Cyprinidae	<i>Chelaethiops brevianalis</i> ; <i>Labeo senegalensis</i> ; <i>L. coubie</i> ; <i>L. parvus</i> ; <i>Barbus foureani</i> ; <i>B. ablabes</i> ; <i>B. macrops</i> ; <i>B. donaldsonsmithi</i> ; <i>B. baudoni</i> ; <i>Leptocypris niloticus</i> ; <i>Raiamas senegalensis</i> .
Clariidae	<i>Clarias gariepinus</i> ; <i>C. anquillaris</i> ; <i>Heterobranchus bidorsalis</i> ; <i>H. longifilis</i> .
Schilbeidae	<i>Schilbe mystus</i> ; <i>S. niloticus</i> ; <i>Siluranodon auritus</i> ; <i>Parailia pellucida</i> .
Bagridae	<i>Bagrus bajad</i> ; <i>B. doemak</i> ; <i>Chrysichthys auritus logifilis</i> ; <i>C. nigrodigitatus</i> ; <i>Clatotes macrocephalus</i> ; <i>C. laticus</i> ; <i>Auchenoglanis biscutatis</i> ; <i>A. occidentalis</i> .
Mochocidae	<i>Hemisynodontis membranaceus</i> ; <i>Brachysynodontis batensoda</i> ; <i>Synodontis clarias</i> ; <i>S. sorex</i> ; <i>S. eupterus</i> ; <i>S. filamentosus</i> ; <i>S. violaceus</i> ; <i>S. nigrita</i> ; <i>S. Ocellifer</i> . <i>S. schall</i> ; <i>S. courteri</i> ; <i>S. gobroni</i> ; <i>S. gambiensis</i> ; <i>S. Budgetti</i> .
Malapteruridae	Malapterurus electricus
Cyprinodontidae	<i>Aphyosemion sp.</i> ; <i>Aplocheilichthys sp.</i>
Cichlidae	<i>Hemichromis fasciatus</i> ; <i>H. bimaculatus</i> ; <i>Chromidotilapia guntheri</i> ; <i>Sarotherodon galilaeus</i> ; <i>Oreochromis niloticus</i> ; <i>O. aureus</i> ; <i>Tilapia zillii</i> .
Centropomidae	<i>Lates niloticus</i>
Anabantidae	<i>Ctenopoma petherici</i>
Channidae	<i>Parachanna obscura</i>
Tetraodontidae	<i>Tetraodon lineatus</i> .